

**Nombres de délégués -**  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 37  
Votes exprimés : 37  
POUR : 37  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
**Date de la convocation :**  
6 septembre 2022  
**Date d'affichage :**  
6 septembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

**Présents :** Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGault – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE, absente excusée (pouvoir à Daniel SIMONNET) - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN -

**Absents excusés :** Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Stéphane BARDOUX – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA – Michel GCHWEINDER - Catherine VERNEAU – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Michel CODRAN -

**Absents :** Pierre-Yves ROY - Bertrand LEBLANC –

**Secrétaire de séance :** Bruno CHARMET -

**Objet de la délibération**

**PROJET DE VOIE VERTE DU MORVAN**  
**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU DOSSIER DE FERMETURE ADMINISTRATIVE**  
**DE LA LIGNE 755 00 DE CRAVANT-BAZARNES A DRACY-SAINT-LOUP**

Le Président rappelle que par délibération en date du 6 Décembre 2021, le Conseil Communautaire a décidé de s'engager dans le projet de création de la voie verte du Morvan.

Le Parc naturel régional du Morvan est chargé de la coordination de la démarche de la fermeture administrative de la ligne 755 000 de CRAVANT-BAZARNES à DRACY-ST-LOUP, en étant l'interlocuteur unique avec la SNCF Réseau.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé de passer une convention avec la SNCF relative au financement du dossier de fermeture administrative de cette section de ligne.

Les frais concernés sont les suivants :

- Le financement de l'étude à caractère socio-économique nécessaire à la réalisation du dossier de consultation des autorités administratives,
- La réalisation du dossier de consultation des autorités administratives,
- La conduite par la SNCF Réseau de la procédure de fermeture de la section de ligne concernée,
- L'avis de publication du projet de fermeture de la section.

La répartition financière a été établie selon les critères suivants entre les EPCI : Poids de la population 25 % et km linéaire 75 %, soit une participation pour la CCS de 1 250 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions prévues dans la convention proposée par la SNCF Réseau relative au financement de la fermeture administrative de la ligne 755 000 de CRAVANT-BAZARNES à DRACY-SAINT-LOUP.

AUTORISE le Président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.  
DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Bruno CHARMET

Le Président,  
Xavier COURTOIS



Publié le 16/09/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/09/2022

Application agréée E-legalite.com